



7th Floor, Frost Building South
7 Queen's Park Crescent
Toronto ON M7A 1Y7
Telephone: 416-325-0400
Facsimile: 416-327-0374

7^e étage, Édifice Frost Sud7,
Queen's Park Crescent
Toronto (ON) M7A 1Y7
Téléphone : 416 325-0400
Télécopieur : 416 327-0374

M^{me} Joanne De Laurentiis

Présidente

Autorité ontarienne de réglementation des
services financiers
25, avenue Sheppard Ouest
North York (ON)
M2N 6S6

Madame la Présidente,

Alors que vous amorcez la planification de l'exercice 2022-2023, j'ai le plaisir de vous adresser la présente lettre en votre qualité de présidente de l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers (ARSF). Conformément aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, je vous fais part de mes attentes concernant l'ARSF pour l'exercice financier 2022-2023.

Les organismes de l'Ontario régis par un conseil d'administration sont des partenaires d'importance vitale dans la prestation de services de haute qualité à la population ontarienne. L'ARSF joue un rôle essentiel dans la réglementation des secteurs des services financiers (outre les valeurs mobilières) et des régimes de retraite en Ontario. Le travail que vous faites avec vos collègues membres du conseil en vue d'établir les objectifs et l'orientation stratégique de l'ARSF lui permet de réaliser les pouvoirs conférés par la *Loi de 2016 sur l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers*, ce qui inclut la promotion des secteurs de services financiers forts, durables, compétitifs et innovants. Il est important que cette orientation s'harmonise avec les priorités du gouvernement, le mandat, les politiques et directives clés de votre organisme et mes propres orientations, le cas échéant. Je vous remercie de votre empressement à servir la province.

Je m'attends à ce que tous les organismes, en tant qu'entités à part entière du gouvernement de l'Ontario, servent la population ontarienne au mieux de ses intérêts en faisant preuve d'efficacité et d'efficacités, de même qu'en optimisant l'utilisation qui est faite des ressources. Alors que la population et les employeurs font face à d'immenses défis dus à la COVID-19 et font d'énormes sacrifices pour mettre fin à la pandémie, cette exigence est plus importante que jamais. Je m'attends à ce que chacune de vos actions, décisions et dépenses prenne en compte les intérêts des contribuables et des personnes que nous servons.

Il s'agit notamment de ce qui suit :

1. Compétitivité, durabilité et gestion des dépenses

- Exécuter vos activités selon le budget approuvé de votre organisme;
- Définir et saisir les occasions d'innovation ou d'amélioration de la viabilité;
- Respecter les orientations pertinentes concernant la centralisation de la chaîne d'approvisionnement, les mesures provisoires en matière de biens immobiliers et les critères d'emplacement du bureau de l'organisme;
- Respecter les directives et politiques à l'égard de la gestion des dépenses et la rémunération des cadres;
- Travailler avec le ministère, le cas échéant, pour faire avancer le plan d'action *Faire progresser l'Ontario*.

2. Transparence et responsabilisation

- Respecter les directives et politiques gouvernementales applicables et rédiger les rapports dans un esprit de responsabilisation et transparence;
- Se conformer aux exigences de la Directive concernant les organismes et les nominations, aux normes et pratiques comptables et au cadre éthique de la *Loi sur la fonction publique de l'Ontario* et répondre aux conclusions des vérifications, le cas échéant;
- Déterminer les compétences, connaissances et expériences nécessaires pour soutenir efficacement le conseil d'administration dans ses fonctions de gouvernance et de responsabilisation.

3. Gestion du risque

- Créer et mettre en œuvre un processus efficace pour déceler, évaluer et atténuer les risques, notamment grâce à la planification et aux interventions liées aux situations d'urgence sanitaire ou autres, comme la pandémie de la COVID-19;
- Élaborer un plan de continuité des activités qui énumère les services et le personnel essentiels au sein de l'ARSF.

4. Gestion des effectifs

- Optimiser la capacité organisationnelle de l'ARSF pour soutenir une prestation efficace des services publics;
- Moderniser et redéployer les ressources vers les secteurs prioritaires ou où elles sont requises.

5. Collecte de données

- Améliorer la façon dont l'organisme utilise les données à des fins de prise de décision, d'échange de l'information et de production de rapports, notamment en recourant à des solutions existantes ou inédites pour préparer des rapports fondés sur les résultats et améliorer la prestation de services;
- Appuyer la transparence et les exigences en matière de respect de la vie privée dans le travail et l'échange de données avec le ministère, s'il y a lieu.



6. Prestation de services en ligne et service à la clientèle

- Examiner et mettre en œuvre des stratégies de modernisation numérique en vue de la prestation des services en ligne, et continuer à respecter et à surpasser les normes de service à la clientèle durant la transition;
- Utiliser des approches numériques, comme la recherche sur les utilisateurs et la méthode agile.

7. Diversité et inclusion

- Élaborer et promouvoir des initiatives relatives à la diversité et l'inclusion qui favorisent un milieu de travail diversifié, accessible, équitable, inclusif et exempt de racisme;
- Faire preuve de leadership dans le maintien d'un environnement inclusif dépourvu de harcèlement;
- Adopter un processus qui favorise la participation de tout le monde afin de veiller à ce que toutes les voix soient entendues dans la formulation des politiques et la prise de décisions.

8. Relance à la suite de la COVID-19

- Déterminer et adopter les méthodes de prestation de services (numériques ou autres) qui ont évolué depuis le début de la pandémie de la COVID-19;
- Soutenir les efforts de relance à la suite de la pandémie de la COVID-19.

Outre ces priorités à l'échelle gouvernementale, je m'attends à ce que l'ARSF se consacre aux tâches suivantes :

- **Contribution aux objectifs intersectoriels de réduction du fardeau en continuant à :**
 - a. revoir les directives et les exigences en matière de dépôt de données sur une base continue en fonction des consultations avec les intervenants et du cadre d'orientation de l'ARSF;
 - b. mettre en œuvre des normes de service et des mesures de rendement significatives qui soutiennent le traitement réactif des enjeux réglementaires et qui facilitent la surveillance réglementaire efficiente.
 - c. comprendre et tenir compte du point de vue des consommateurs dans le travail de l'ARSF en consultant les consommateurs et en menant des recherches sur eux.
- **Amélioration de l'efficience et l'efficacité de la réglementation dans tous les secteurs en continuant à :**
 - a. protéger l'intérêt public en améliorant l'expertise réglementaire de l'ARSF, la collaboration avec les parties prenantes (y compris la collaboration avec d'autres organismes de réglementation) et la transparence;
 - b. cerner et soutenir les occasions de permettre l'innovation et la transformation des entreprises dans tous les secteurs, y compris la consultation des parties prenantes;
 - c. appuyer une réglementation efficace et souple en modernisant les systèmes et les processus pour améliorer les activités fondamentales de réglementation.
- **Soutien des initiatives de réforme du gouvernement pour les secteurs des services financiers et des régimes de retraite de l'Ontario, y compris :**
 - a. moderniser constamment le cadre de l'assurance, notamment en réduisant le fardeau et en soutenant les priorités stratégiques du gouvernement;
 - b. soutenir la prochaine étape du plan directeur pour le régime d'assurance automobile de l'Ontario, en mettant l'accent sur la réduction des coûts, en luttant

contre la fraude et l'abus et en favorisant l'innovation, la concurrence et le choix dans le marché;

- d. travailler à l'élaboration et à la mise en œuvre d'un cadre en vertu de la *Loi de 2019 sur la protection du titre des professionnels des finances*;
 - e. soutenir la mise en œuvre de la nouvelle *Loi de 2020 sur les caisses populaires et les crédits unions*, un nouveau cadre législatif fondé sur des principes pour le secteur des caisses populaires et credit unions;
 - f. appuyer la mise en œuvre des recommandations découlant de l'examen législatif de la *Loi de 2006 sur les maisons de courtage d'hypothèques, les prêteurs hypothécaires et les administrateurs d'hypothèques*;
 - g. continuer à faire participer le secteur des pensions par l'entremise des comités consultatifs techniques et du Comité consultatif des retraités afin de soutenir l'élaboration de meilleurs processus, de meilleures directives et de meilleures approches en matière de surveillance de la réglementation.
- **Exploration des options pour soutenir les efforts gouvernementaux visant à faire en sorte que les clients et les clients potentiels qui veulent acheter de l'assurance commerciale sont traités équitablement et raisonnablement, y compris (sans s'y limiter) :**
 - a. recueillir des données et analyser les tendances pour orienter le gouvernement dans le processus de prise de décision;
 - b. collaborer avec les gouvernements provincial et fédéral et ses organismes connexes (c.-à-d. BSIF, SCHL, ACFC), l'industrie et les parties prenantes sur des solutions non réglementaires ou législatives pour les entreprises qui ont de la difficulté à se procurer une assurance commerciale en raison de la COVID-19;
 - c. soutenir le ministère des Finances dans l'exploration d'options stratégiques pour gérer les problèmes relatifs aux assurances commerciales découlant de la pandémie.

En se concentrant sur la réalisation des priorités susmentionnées, l'ARSF devrait viser à limiter les augmentations de coûts pour les secteurs réglementés, en maintenant les évaluations sectorielles stables à moyen terme. Grâce à ces mesures, l'ARSF peut s'appuyer sur son travail en cours pour soutenir et mettre en œuvre les priorités du gouvernement.

Je vous remercie, ainsi que vos collègues membres du conseil, de votre soutien continu et de vos précieuses contributions. Si vous avez des questions ou des préoccupations, veuillez communiquer avec Francisco Chinchon, sous-ministre adjoint, Division des politiques en matière de services financiers, au 647 284-6374 ou à francisco.chinchon@ontario.ca.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre des Finances,



Peter
Bethlenfalvy

- c. Mark White, directeur général, Autorité ontarienne de réglementation des services financiers
Richard Clark, chef de cabinet, Bureau du ministre, Ministère des Finances
Greg Orencsak, sous-ministre, Ministère des Finances
Nancy Mudrinic, sous-ministre associée, Bureau des politiques de réglementation et des relations avec les organismes, Ministère des Finances
Francisco Chinchon, sous-ministre adjoint, Ministère des Finances
Nicole Stewart, sous-ministre adjointe, Ministère des Finances
Michael Waterston, directeur (par intérim), Direction des services juridiques, Ministère des Finances

